

Prof. TUOMO MELASUO
Peace Research Institute
Tampere

La Mise en place du système coloniale en Algérie
entre les années 1850 et 1920

Introduction I

Pour les historiens d'aujourd'hui les études et les recherches sur le colonialisme ont plusieurs sens. Elles peuvent être approchées au point de vue de l'histoire des métropoles coloniales ou des relations internationales. Pour ceux entre nous qui s'intéressent au développement des sociétés auparavant colonisées ces études sur le colonialisme nous permettent de reconstruire les voies par lesquelles les sociétés d'aujourd'hui ont été formées. Quand nous pensons aux problèmes qu'affrontent aujourd'hui presque toutes les sociétés du Tiers Monde l'étude de l'époque coloniale puisse nous donner les éléments pour comprendre le trajet parcouru. Il s'agit aussi bien les problèmes économiques et sociaux que les particularités politiques. Même l'évolution du nationalisme et des mouvements nationaux a été soumise aux cadres généraux que le colonialisme mettait sur place. L'évolution du colonialisme lui-même était rarement très linéaire. Ceci est particulièrement vrai si nous l'observons du point de vue des sociétés colonisées. Les façons comment le système colonial se mettait en marche dans une société colonisée étaient souvent dues plus à l'improvisa-

tion qu' aux plans établis d'avance. Même le colonisateur, c'est à dire la société coloniale était soumis aux différentes divisions internes et aux concurrences de différents groupes de pressions qui toutes influençaient à la formation d'une société colonisée.

Dans cette essai de réflexion je propose d'étudier les façons comment le système colonial a été développé et mis en place en Algérie, surtout, entre les années 1850 et 1920. Même si ce cas d'Algérie dans l'histoire du colonialisme est une sorte de l'exemple d'école, le développement de l'Algérie colonisée, qui nous donnait "l'Algérie Française", était un processus très complexe de plusieurs points de vue et plutôt vague à se réaliser.

Dans ce contexte je vais essayer de me concentrer aux trois domaines du développement; 1) à l'avancement de la colonisation surtout agricole, 2) au développement des structures administratives et législatives et 3) aux enjeux politiques entre les principaux acteurs colonialistes.

Ces questions sont étudiées en vue de saisir le processus par lequel, premièrement, la France a abouti au concept de la colonisation du peuplement et, deuxièmement, par lequel elle la donnait un contenu qui déterminait les orientations et les possibilités du développement de cette colonie du peuplement. Ce processus a déterminé le développement économique, sociale et politique de "l'Algérie Française" et en plusieurs façons elle continue à influencer l'Algérie d'aujourd'hui.

La conquête d'Algérie commençait en 1830 par une attaque militaire française. Cela résultait à une guerre de conquête

qui durait jusqu'au 1847, et jusqu'au 1857 si nous y comptons aussi la conquête de la Kabylie. Elle poursuivait même jusqu'à la première guerre mondiale si nous prenons en considération toutes les nombreuses révoltes et les soulèvements locaux qui continuaient de contester la présence française sur la territoire algérienne.

La guerre de conquête, par sa durée et par son contenu, avait au moins deux grandes implications à l'avenir du colonialisme en Algérie.

Premièrement, pour les algériens et pour la société algérienne elle signifiait la destruction du potentiel agricole et le début de l'expropriation des terres. Cela devenait de leur point de vue l'aspect le plus important du colonialisme. La perte des terres agricoles signifiait la destruction de tout une société rurale et de ses possibilités du développement basé sur ses anciennes traditions. En ce qui concerne l'élevage nous pouvons noter que pour les éleveurs la destruction et la diminution des troupeaux d'animaux étaient dramatiques. Par exemple, plusieurs millions de têtes de mouton disparaissent sans parer de pâturages soumis au régime colonial. En plus, les villes perdaient une grande partie de leur population et leurs activités économiques diminuaient considérablement. Il faut attendre le début du 20ème siècle avant que les villes algériennes retrouvent le même nombre d'habitants qu'elles avaient avant.

En tout, après la guerre de conquête il durait plusieurs décennies avant que l'Algérie retrouve le même niveau de production qu'avant l'arrivée des français.

Deuxièmement, pour la France la durée et la dureté de la guerre de conquête signifiait: a) Qu'elle n'arrivait pas à décider quel sorte du colonialisme il fallait construire en Algérie, b) Que la mise en place de son système colonial devrait prendre en considération la situation quotidienne, c'est à dire de courte durée, la guerre qui ainsi influençait beaucoup le système colonial à construire. Par exemple, en ce qui concerne l'administration locale le général Bugeaud était obligé de s'appuyer plus sur les anciennes structures turques que l'Emir Abdel Kader dans la sienne. Emir Abdel Kader, qui menait la guerre de résistance contre l'envahisseur français, en connaissant au fond la société algérienne essayait de construire un Etat modern en Algérie suite d'écroulement de l'administration turque. c) Que la destruction des structures économiques algériennes était très profonde. Celle-ci était aussi une perte pour l'économie coloniale qui devait repartir presque du zero et construire la sienne d'une façon beaucoup plus anarchique et modeste que sans la guerre destructive aurait été le cas.

Colonisation Agricole

Pendant les trois premières décennies du colonialisme la colonisation des terres agricoles avait concerné surtout, avec quelques exceptions, les domaines de l'ancienne administration turque et les terres des associations religieuses - des biens habous. Après l'année 1850 la politique coloniale commençait à changer. Même si l'Etat Français aidait de

plusieurs façons les colons européens à s'installer, leur implantation aux campagnes algériennes n'était pas assez rapide, pas assez efficace pour satisfaire les ambitions du gouvernement. Il fut donc décidé d'ouvrir les terres de colonisation aux grandes compagnies privées - françaises et étrangères. Suite de cela la colonisation prenait un rythme beaucoup plus rapide et néfaste à la société algérienne. Ensuite, le grand bouleversement, en ce qui concerne l'avancement de la colonisation, était le Senatus Consultum de l'année 1863. Il changeait radicalement les relations des propriétés des terres des tribus algériennes. En théorie il voulait protéger leur droit de propriété mais en réalité il distribuait ces terres aux douarx, aux fractions de tribus et en même temps il faisait avancer la propriété privée à l'intérieur de ces douars. Et cela les rendait encore plus facilement "colonisable".

Le Senatus Consultum signifiait donc la perte de terres et le démantèlement des tribus, c'est à dire des formes politiques et sociales qui avaient existé jusqu'à là. Les algériens avaient perdu la guerre contre l'envahisseurs et ils avaient perdu une grande partie de leurs terres. L'application du Senatus Consultum et la destruction des tribus signifiaient aussi, dans un certain sens, la perte de la société elle-même. Ainsi, déjà jusqu'au 1870 le Senatus Consultum avait touché 318 tribus, ou fractions de tribus, et plus d'un million d'hectares. Cette perte des terres était une des principales raisons pour le soulèvement du Constantinois en 1871-1872. Mais, hélas, comme indemnités de leur révolte les tribus "pacifiées" étaient obligés de laisser 569.000 hectares pour la colonisation et de payer 29 millions

franc d'or d'amandes.

Plus tard La loi Warnier, 1873, amenait les terres communes sous la législation civile française et les faisait colonisable. Cela résultait qu'aux années 1870 autant des terres étaient colonisée que pendant les quatres premières décennies suivant la conquête française.

L'étape prochaine était Le Code Forestier de 1885. Cela était une perte surtout aux éleveurs qui perdaient une partie importante de leurs pâturages, mais aussi pour beaucoup des villages pour lesquelles les forets étaient une sorte de ressources supplémentaires. En 1887 le Code Forestier était suivi par le Petit Senatus Consultum qui facilitait à l'Etat Français de créer les biens dominiaux. Avec cette législation plus de 3 millions d'hectares était classées comme biens dominiaux avant la première guerre mondiale.

Entre 1880 et 1920 les algériens avaient perdu la propriété ou le droit d'usage concernant environ 4,15 millions d'hectares. En toute, après la conquête plus ou moins 7,5 millions d'hectares était perdues. Ici il faut noter que toutes les terres classées par le régime de colonisation n'étaient pas remises aux mains des européens. Une grande partie d'elles était cultivée par les algériens. Mais en même temps cela signifiait qu'elles n'étaient plus utilisées à la même façon qu'avant la colonisation. Ces terres étaient devenu la propriété privée d'un douar ou d'une famille qu'elles réussissaient de nourrir plutôt mal que bien. La situation globale des terres classées par le colonialisme en 1914 nous donne la repartition suivante; 9,2 millions d'hectares

cultivées par les algériens, 2,3 millions d'hectares comme propriété privée des européens et environ 4 millions d'hectares comme les terres communales algériennes. Le reste appartenait à l'Etat Français.

Le niveau de vie des algériens avait baissé tout le temps. Tout l'effort agricole de l'Etat Français bénéficiait presque uniquement les européens. La superficie cultivée per capita pour les algériens baissait assez vite à partir des années 1890, par exemple, dans le département de Constantine il passait de 2,65 ha à 1,58 ha per capita. La misère à la campagne était très importante pour le début de l'urbanisme et l'émigration vers la France - c'est à dire pour l'exode rurale et pour les problèmes de l'Algérie d'aujourd'hui.

Structures Administratives et Législatives

Au début de la conquête d'Algérie la France devait concurrencer avec l'administration de l'Etat Abdel Kader pour la contrôle de la population. L'autre but de l'administration était d'enlever les impôts. La montée totale de l'impôt dit "arabe" était en 1840 moins de 300.000 francs et en 1845 déjà plus de 4 millions de francs.

En ce qui concerne le système administratif avec la réforme de 1845 et d'autres l'Algérie était divisée principalement en deux parties 1) en communes de plein exercice, administrées par les civils et habitées en majorité par les européens et 2) en communes mixtes, administrées par les militaires et habitées en majorité par les algériens. En

plus il y avait les Territoires du Sud sous l'armée ainsi que les régions arabes.

En fait, cette division résultait à l'émergence d'une lutte de pouvoir entre l'armée et les civils européens ainsi que le début d'une législation à part pour les algériens avec une orientation très répressive.

En 1874 la France donnait à l'Algérie la première version de Code de l'Indigenat qui n'était pas d'autre chose qu'une ensemble des lois très répressives. Le Code de l'Indigenat était élargi en 1881 quand il venait valable aussi pour les communes mixtes. Il faut encore ajouter à cet ensemble de législation répressive la création de Tribunaux Répressifs et de Cours Criminelles destinées particulièrement aux algériens.

En même temps le système d'imposition était développé. L'augmentation de nombre de communes mixtes, l'attachement des douars aux communes et le passage de l'administration militaire à l'administration civile signifiaient l'augmentation des impôts payés par les algériens. Les douars finançaient une grande partie de budgets communaux, par exemple à Tizi Ouzou ils payent les deux tiers du budget communales. Il faut encore prendre en considération l'augmentation des amendes suite des lois et des cours répressifs. Dans ce contexte les années de 1900 à 1910 étaient les plus dures pour la population paysanne en Algérie. Les sommes payées comme amendes doubleraient pendant ces dix ans.

En toute, les structures administratives mises en place y étient surtout pour satisfaire les besoins et les ambitions

de la population colon-européens.

Les Enjeux Politiques

Le développement de la colonisation agricole et du système administratif comme décrit brièvement ci-haute impliquait une lutte de pouvoir complexe et multiforme "intra-coloniale". La division du système communal en communes de plein exercice et les autres signifiaient le début concret de cette lutte entre les civils, c'est à dire les colons et l'Etat et l'armée française.

Avec La Loi Cremieux en 1870 les civils devaient dominant dans cette lutte de pouvoir. La Loi Cremieux confirmait la division communale déjà mentionnée et avec cette loi les militaires perdaient la poste du Gouverneur Général qui devenait un civil.

La victoire des colons civils signifiait l'augmentation des repression vis à vis des algériens comme nous avons vu avec le Code de l'Indigenat et les cours speciaux.

Avec le decret du 26. Septembre 1881 portant sur "le principe de rattachement", c'est à dire que chaque secteur administratif deéandait directement de son ministere à Paris, les civiles réussissait de diminuer l'importance du Gouverneur Général et de traiter leurs affaires, sans passer par lui, avec les differentes administrations à Paris. Cette processus était completé par l'augmentation du nombre des députés colons et du nombre des communes de plein exercice, qui toutes visaient au renforcement de pouvoir de civils



européens.

Ce développement résultait au début du siècle dans une situation où l'Algérie coloniale, "l'Algérie Française" commençait d'avoir une position de détachement vis à vis de la République avec la création des Délégations Financières et de l'autonomie financière. Avant et après la première guerre mondiale une partie de colonat européen avançait encore quelques idées dans ce sens proposant l'autonomie ou l'indépendance "blanche".

En concluant nous pouvons dire que les colons européens avaient gagné toutes les trois batailles; 1) la colonisation agricole avait été réalisée selon leur souhaits, 2) le système administratif et législatif était créé pour satisfaire leurs besoins et 3) ils avaient gagné la bataille politique. Leurs victoires étaient exprimées dans la création des Délégations Financières.

Ces trois processus donnaient le vrai contenu à "l'Algérie Française" et déterminaient partiellement les conditions sous lesquelles le nationalisme moderne pouvait se développer parmi les algériens. Le colonialisme en Algérie n'était pas un block, une ensemble immuable. Son développement était limité par ses jeux politiques et les intérêts internes de la société colonisatrice elle-même ainsi que par la capacité de résistance de la société algérienne. En fait il s'agissait d'une interaction multiparte et assez complexe dans les façons comment le colonialisme évoluait d'ici jusqu'à sa fin. Mais une grande partie des processus, qu'il avait fait émerger, continue même dans nos jours.